

la préparation d'un énoncé de principe concernant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Parmi les activités courantes, on peut citer l'examen des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation dans tous les secteurs (en consultation avec les ministères provinciaux et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration); l'élaboration d'une proposition en vue d'un inventaire des qualifications de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, en rapport avec les modifications apportées par le gouvernement au système d'imposition des terrains résidentiels et non résidentiels, l'élaboration de nouvelles propositions fiscales relatives aux terres forestières et agricoles; l'aide à la création du Conseil des arbres de Noël de la Nouvelle-Écosse et, par le truchement de cet organisme, l'élaboration d'un système de classement des arbres de Noël pour les provinces de l'Atlantique; une évaluation des conséquences de l'infestation par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la province; et l'achèvement d'un document de fond sur l'énergie et une étude des sources d'énergie de rechange pour la province.

Office de planification et de développement du Québec. Aux termes de sa loi constitutive, (Élisabeth II 16-17, chap. 14 et SQ 1969, chap. 16) l'Office de planification et de développement du Québec a pour mandat d'élaborer des plans, programmes et projets de développement du territoire et de coordonner la mise en œuvre de ces programmes et activités de développement.

L'Office fait normalement fonction d'agent de liaison entre divers ministères lors de la mise en œuvre de programmes et de projets de développement. Dans ces cas, il doit informer la Commission interministérielle de planification et de développement de la façon dont il entend s'acquitter de sa tâche, et solliciter son avis. Deux organismes, l'un administré par le gouvernement et l'autre constitué d'autres groupes intéressés, ont été créés aux termes de la loi pour conseiller l'Office. Il s'agit d'une part de la Commission interministérielle de planification et de développement, et d'autre part du Conseil de la planification et du développement du Québec, qui est constitué de représentants des principaux organismes socio-économiques du Québec et de représentants régionaux désignés par les conseils régionaux de développement.

L'Office est une corporation au sens du Code civil, et son personnel relève de la Commission de la Fonction publique du Québec. En matière de planification, il s'occupe beaucoup d'études et de recherches visant le développement à moyen terme du Québec. La Direction du développement régional élabore divers programmes régionaux de développement pour chaque région de la province. Un autre aspect de son travail est la coordination des activités de tous les ministères au niveau régional par le moyen de conférences administratives régionales.

Le Conseil économique de l'Ontario, créé par une loi en 1968, a été conçu comme un organisme devant permettre à des représentants d'une large gamme de spécialités de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience relativement aux questions économiques et sociales, de faire effectuer des recherches et de formuler des recommandations en matière de politiques à l'intention des secteurs public et privé. Vingt-et-un citoyens de l'Ontario siègent au Conseil et représentent le monde des affaires, de l'industrie, de la finance, du travail, de l'agriculture et des universités. Chaque membre offre ses services gracieusement pendant une période d'un, deux ou trois ans.

Essentiellement, le Conseil agit à titre d'organe consultatif indépendant et communique certains résultats de ses travaux directement au gouvernement de l'Ontario et en publie d'autres en vue d'une plus grande diffusion. Il a déjà produit des rapports portant sur l'immigration, la réforme de l'administration publique, la pauvreté, le développement urbain, l'évolution sociale, la réforme municipale et le traitement des déchets des villes.

Jusqu'à récemment, les activités du Conseil ont été concentrées dans six domaines. Quatre d'entre eux sont directement liés aux principaux secteurs de dépenses publiques en Ontario: santé, développement urbain, éducation et